

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

*ST n° 91.034*  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 21 FEVRIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier  
Adjoint

**DATE DE CONVOCATION**

15 FEVRIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

15 FEVRIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND,  
Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,  
COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mme  
PARROU, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP Conseillers formant la majorité des  
membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. LE GUEUT  
M. MARCONI par M. REVOLAT

**ABSENTS- EXCUSES** : M. le Maire, MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE,  
LACOTTE, Mme PELTIER, M. SABATHIER

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 25

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Marché à commandes "Voirie - Trottoirs"

**VOTE** : UNANIMITE

En 1990, la ville de ROYAN a conclu avec diverses entreprises des marchés à commande destinés à intervenir sur des opérations ponctuelles d'aménagements de voirie, dans de brefs délais.

Parallèlement à cette procédure, la ville effectue un nombre important de consultations pour des travaux de petite et moyenne importance.

Toutefois, afin de rendre la procédure moins contraignante et, d'obtenir des prix plus avantageux, il est proposé la passation d'un marché dit "à commandes".

Le montant du marché, relatif aux travaux de voirie et de trottoirs, sera compris entre 1.500.000 Francs TTC et 2.000.000 de Francs TTC.

Le programme des opérations, réalisées dans le cadre de ce marché à commandes, sera défini par la Commission des Travaux.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU le projet de dossier d'appel d'offres élaboré par les Services Techniques,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,

#### D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif au marché à commande de :

- \* TROTTOIRS ET VOIRIE pour un montant minimum de 1.500.000 Francs TTC et maximum de 2.000.000 de Francs TTC

établi en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget primitif 1991 chapitre 901.10 article 233.001

Fait les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 11 Mars 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint